

**Cortébert**  
**Informations du Conseil municipal**

**Contrôle périodique des abris (CPA)**

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Municipalité a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Nous informons les propriétaires concernés par ce contrôle, qu'ils devraient recevoir un courrier de l'entreprise AbriAudit, avec la date de passage, une liste de contrôle, ainsi que des informations relatives à la préparation et l'entretien de l'abri.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de contrôle et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.